

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 282 Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Musique en mouvement ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Musique en mouvement, 36, rue Gassendi 75014 Paris, au titre de 2021. 2020_11102, 48481.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO